



Date de Convocation	L'an deux mille dix neuf
22/11/2019	Le vendredi 29 novembre à 20 heures 30
	Le Conseil municipal
Date d'affichage	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
22/11/2019	sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire
	Etaient présents: JM.COURVALET – JP.SPENNEL - B. KARPOFF
	JC.QUILLET – T.VENDROUX – L.BOU CART - V.GRANDET -
	F.CHOUBEIR
En exercice	13
Présents	09
Votants	11
	Formant la majorité des membres en exercice
	Absents: JC.BOURNE CHASTEL - C.KELLER
	B.CANU (Pouvoir à JC.QUILLET) –
	C.DUBOIS (Pouvoir à N.THEBAULT)

Mme Virginie GRANDET a été élue secrétaire.

Madame le Maire fait le point sur les dossiers en cours.

- Fibre optique : la prise d'abonnement est désormais possible. De nouveaux opérateurs seront éligibles à compter du 1er semestre 2020.
- Téléphonie mobile : la 4G a été réactivée le vendredi 15 novembre provoquant des problèmes de réception du signal TNT (antenne râteau) pour la télévision. Les personnes concernées doivent contacter l'ANFR au 0970818818 qui leur enverra un antenniste agréé pour la pose d'un filtre sur leur installation. Cette intervention est gratuite.
- Des ateliers sport ouverts à tous débiteront lundi 2 décembre à la salle des fêtes.
- Travaux Gruchet : ils doivent débiter d'ici 15 jours. Réouverture de la route en février.
- Sécurité : suite à la recrudescence de cambriolages, Mme le Maire a demandé un renforcement de la surveillance par les forces de l'ordre sur le territoire communal. Tout véhicule suspect doit être signalé à la gendarmerie.
- Repas du 11 novembre : 50 personnes présentes. Mme le maire remercie M.Spennel pour l'organisation de la commémoration au monument aux Morts.
- Colis de Noël des anciens : 64 colis commandés pour une remise le samedi 7 décembre.
- Noël des enfants : dimanche 8 décembre.
- Soirée beaujolais : a réuni 50 personnes.
- Gym séniors : tous les mardis de 14h à 15h à la salle des fêtes.
- Ecole : le marché de Noël s'est déroulé le WE dernier rapportant 200 € de bénéfices. La chorale aura lieu le mardi 17 décembre à 19h. La mairie a installé le kit Blanquer (drapeau et marseillaise) à l'école. Dans le cadre d'un cours d'instruction civique, les élèves sont venus visiter la Mairie et ont procédé à un vote pour leur repas de Noël.
- Sport : un atelier sport sera organisé sur l'heure du midi pour tous les élèves de l'école.
- Pompiers : un nouveau commandant, le capitaine Mouillac, a pris ses fonctions à la caserne de Gisors.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2019 :

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.



DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 :

Considérant que la commune a perçu une taxe d'aménagement concernant un permis de construire au profit de la SARL construction des Mathurins ;

Considérant que ce projet a été abandonné ;

Considérant les nuisances sonores lors de la location de la salle des fêtes et de sa proximité avec les habitations avoisinantes et afin d'appliquer la législation en vigueur (articles R.571-25 à R.571-30 du code de l'environnement et R.1336-1 à R.1336-3 du code de la santé publique) et mettre la salle des fêtes en conformité, le conseil municipal demande l'installation d'un limiteur acoustique suivant le devis de la société MELGET,

Considérant la demande du CCAS pour une subvention supplémentaire permettant de régler un décalage dans le paiement des factures ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la décision modificative budgétaire n° 2 :

Fonctionnement :

Dépenses	
Article 615221	- 3 710 €
Article 678	+ 1 996 €
Article 6574	+ 1 714 €
Total	0 €

Investissement :

Article 2315 (op non affectées)	- 3 630 €
Article 2158 (op 10116 limiteur acoustique)	+ 3 630 €
Total	0 €

TARIFS SOIREE BEAUJOLAIS :

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs de la soirée Beaujolais ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De fixer le tarif de la soirée beaujolais à 15 € le plateau et 10 € la bouteille.

ENCAISSEMENT DE CHEQUES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'encaissement des recettes suivantes :

- 387,99 € : remboursement par EDF suite au relevé de compteurs de fin d'année.

Ces recettes seront comptabilisées en recettes de fonctionnement à l'article 7788.



RETRAIT DE LA COMMUNES DES ANDELYS DU SYNDICAT DE L'AERODROME D'ETREPAGNY-GISORS:

Madame le Maire expose la demande de retrait de la ville des Andelys du syndicat de l'aérodrome, formulée par délibération en date du 20 mars 2019.

La première raison est le manque d'intérêt dans ce partenariat et la seconde est d'ordre financier, la ville recherchant des économies financières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le retrait de la commune des Andelys du syndicat de l'aérodrome :

TARIFS DES CONCESSIONS DU COLUMBARIUM ET DES CAVURNES :

Madame le Maire explique à l'assemblée que suite à la réalisation d'un columbarium, de cavurnes et d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal il convient de fixer les tarifs des concessions. Après la réunion de travail d'une commission cimetière, elle propose d'appliquer les tarifs décidés lors de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE de valider les propositions de la commission soit :

300 Euros pour une concession de 15 ans au columbarium.

400 Euros pour une concession de 30 ans au columbarium.

700 Euros pour une concession de 15 ans en caverne.

800 Euros pour une concession de 30 ans en caverne.

D'instaurer une redevance de dispersion des cendres au jardin du souvenir de 100 €.

D'appliquer une taxe pour le dépôt d'une urne supplémentaire de 100 €

Et de fixer les tarifs à 35 € pour une petite plaque et 65 € pour une grande plaque supplémentaire.

Questions diverses :

-**Modification du PLU** : l'enquête publique après avoir été suspendue reprendra le 6 décembre avec 3 permanences du commissaire enquêteur les 6 décembre (13h30-15h30), 17 décembre (13h30-15h30) et 7 janvier (17h-19h)

-**Parking salle des fêtes** : un mot sera distribué dans les cahiers des élèves pour demander aux parents de ne pas emprunter le sens interdit du parking.

-**Elagage** : M. Quillet informe que des travaux d'élagage dans la montée de la forêt de Gisors débiteront début décembre. Mme le Maire précise qu'elle a également demandé l'élagage sur la route menant à Bazincourt. Mme Grandet et M. Vendroux proposent d'adresser un courrier aux consorts Roussy pour de l'élagage et arbres morts sur leur propriété en bordure de départementale.

-**SAEP d'Hébécourt** : M. Courvalet fait le compte rendu de la dernière réunion du syndicat des eaux.

-**SIEGE** : M. Quillet présente les sujets abordés lors de la prochaine réunion le 30 novembre parmi lesquels l'élargissement des compétences sur la transition énergétique, la prise en charge des bornes de rechargement électrique, le développement de projets photovoltaïques, le développement de l'éolien et la méthanisation. Mme le Maire informe que l'interco travaille actuellement sur le sujet de l'éolien sur le territoire.

-**Enfouissement des réseaux** : lors de la réunion cantonale la tranche 2 de Ste Austreberte a été retenue.

-**Nuisance sonores** : M. Courvalet constate que des personnes tondent ou tronçonnent le dimanche et ne respectent pas les horaires. Il est rappelé la règle à ce sujet.



-Printemps du théâtre : Mme Boucart informe que la compagnie du silence donnera une représentation le vendredi 10 avril.

-Entre les lignes : Mme Boucart demande la réservation de la salle des fêtes le mardi 16 juin pour le concert de fin d'année de l'association.

-Soirée jeux virtuels : Mme Boucart s'interroge sur l'organisation de cette soirée. Qui l'a organisé ? Et quelle communication autour de cette manifestation ? Mme le Maire lui répond que c'est la mairie qui est à l'origine de cette soirée et qu'une communication entre les jeunes a été faite via leur réseau.

-Salle des fêtes : Mme le Maire informe qu'il sera précisé aux locataires que le mobilier doit rester à l'intérieur de la salle des fêtes et que la place doit rester un lieu public.

-Défense incendie : depuis l'application stricte d'une loi de 1951 modifiée en 2007 par le Préfet de l'Eure, la défense incendie doit être assurée dans un périmètre de 200 mètres des futures constructions. A la demande de Mme le Maire, un audit a été réalisé par le SDIS sur le territoire communal. Le hameau de Ste Austreberte n'étant pas couvert, il est nécessaire de prévoir 2 points de défense incendie par l'installation de citernes souples, la pression d'eau n'étant pas suffisante. Un courrier sera adressé à M.Blasin pour l'acquisition d'une pâture dans l'intérêt général pour couvrir le haut du hameau. Mme Karpoff a proposé de céder une partie de sa parcelle pour couvrir le bas du hameau.

La séance est levée à 23h10